CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

24.069 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024**
Adoptée à l'unanimité

24.070 **MODIFICATION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 AU BUDGET PRINCIPAL 2024**
Adoptée

24.071 **DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL 2024**
Adoptée

24.072 **CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA ZONE DU MOULIN DES LOUPS**
Adoptée à l'unanimité

24.073 **EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES EN FAVEUR DES LOGEMENTS ACHEVÉS DEPUIS PLUS DE DIX ANS AU 1ER JANVIER DE LA 1ère ANNÉE D'EXONÉRATION AYANT FAIT L'OBJET DE DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DESTINÉES À ÉCONOMISER L'ÉNERGIE**
Adoptée à l'unanimité

24.074 **SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRÊT POUR LE FINANCEMENT D'INVESTISSEMENTS PRÉVUS AU BUDGET PRINCIPAL**
Adoptée

24.075 **RÉHABILITATION DU BÂTIMENT COMMUNAL AVENUE DES SPORTS EN « POINT D'ACCÈS ET POINT INFORMATION JEUNESSE » : SOLLICITATION DE LA CAPH POUR L'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS**
Adoptée

24.076 **CESSATION DE SERVITUDE DE PASSAGE PARCELLE AI N°274**
Adoptée à l'unanimité

24.077 **CESSION DE L'IMMEUBLE COMMUNAL SITUÉ 426, ROUTE DE LILLE AU PROFIT DE MONSIEUR CORNILLE ET MADAME GODET**
Adoptée à l'unanimité

24.078 **ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE 418, ROUTE DE LILLE, CADASTRÉE BI N°250 EN PARTIE**
Adoptée à l'unanimité

24.079 **MISE À JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)**
Adoptée à l'unanimité

24.080 **CONVENTION POUR L'ENLÈVEMENT DES TAGS ET GRAFFITIS SUR LE DOMAINE PRIVÉ**
Adoptée

24.081 **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LA STÉRILISATION ET L'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS AVEC 30 MILLIONS D'AMIS**
Adoptée à l'unanimité

24.082 **SUBVENTION 2024 À L'ASSOCIATION SPORTIVE KARATÉ CLUB DE SAINT-AMAND-LES-EAUX**
Adoptée

24.083 **CONTRAT DE STATION THERMALE – AUTORISATIONS DE SIGNATURE ET D'ENGAGEMENT – VOLET 2**
Adoptée

24.084 **INTÉGRATION DES COLLECTIONS DE L'HISTORIAL AU PATRIMOINE DE LA VILLE**
Adoptée à l'unanimité

M001 **MOTION DE SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AMAND-LES-EAUX AUX AGRICULTEURS TOUCHÉS PAR LA FIÈVRE CATARRHALE OVINE**
Adoptée à l'unanimité